mains le modeste autel de la pauvre église de Sainte-Anne et édifier les pèlerins par sa piété et son recueillement. Toujours M. le curé a trouvé en elle appui et secours dans ses difficultés et ses embarras. Mlle de Lisle a fait des dons considérablees au pèlerinage, entre autres la statue dorée de sainte Anne qui est sur le dôme de l'église, des vases sacrés, un autel en bois qui est aujourd'hui dans la sacristie et une garniture de chandeliers d'une grande valeur.

Non contente de favoriser cette œuvre pendant sa vie, Mlle de Lisle, a voulu encore lui laisser un témoignage perpétuel de sa charité en léguant dans son testament une rente annuelle de cent piastres pour le soutien du curé et une somme de cent piastres à l'église. Les pauvres de la paroisse n'ont pas été oubliés : Mlle de Lisle leur a légué trois cents piastres. Elle a aussi fait un legs de quatre cents piastres à l'évêché de Rimouski.

Mardi, le 21 mars, M. le chanoine Saucier, curé de Sainte Anne de la Pointe-au-Père, a chanté un service solennel pour le repos de l'âme de Mlle de Lisle. Sa Grandeur Mgr Blais a assisté à ce service ainsi que M. le chanoine Rouleau, curé de la cathédrale, M. le chanoine Sylvain, supérieur du séminaire, et M. F. X. Ross, S. D. secrétaire de l'évêché. Les paroissiens sont venus en grand nombre prier pour celle qu'ils considèrent comme la bienfaitrice de leur église.

Monseigneur a fait l'absoute.

Les exemples de charité et de piété donnés par Mlle de Lisle trouveront, nous en sommes certain, de fidèles imitateurs dans les membres de sa famille que sa mort a si cruellement éprouvés et auxquels nous offrons respectueusement nos sincères condoléances.—R. I. P.